



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 02-avr.-2018

Date de révision 02-avr.-2018

Numéro de révision 1

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200), au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique.

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### Identificateur de produit SGH

Nom du produit M1 Fine Line Permanent Marker

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 10581 M1 Black  
10581 M1 Red

Synonymes aucune

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Marqueur à base de solvant

Utilisations déconseillées Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser sur la peau.

### Renseignements sur le distributeur

#### **Adresse Fournisseur**

U-Mark, Inc  
102 Iowa Ave.  
Belleville, IL 62220  
TEL: 618-235-7500

### Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence INFOTRAC 1 352 323-3500 (International)  
1 800 535-5053 (Amérique du Nord)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Ce document est conforme à la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200) aux États-Unis, au SIMDUT 2015 du Canada qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) amendée et le Règlement sur les produits dangereux (RPD), et à la norme NMX-R-019-SC-2011 du Mexique

### Éléments pour les étiquettes

#### **Mot indicateur**

Non classé

aucune

Dangers physiques et pour la santé non classés ailleurs

Sans objet.

### Conseils de prudence

#### Autres informations

Pas d'information disponible

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	50-80	-	-
Éthanol	64-17-5	0-15	-	-
Alcool benzylique	100-51-6	5-10	-	-
Lactate de méthyle	547-64-8	0-6	-	-
Alcool propylique	71-23-8	0-2	-	-
Alcool isopropylique	67-63-0	0-1	-	-

### 4. PREMIERS SOINS

#### Description des mesures requises pour les premiers secours

##### **Conseils généraux**

Aucun premier soin requis dans des conditions normales d'utilisation.

##### **Contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

##### **Contact avec la peau**

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.

##### **Inhalation**

En cas de symptômes de problèmes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

##### **Ingestion**

Voie d'exposition peu probable.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

##### **Symptômes/effets les plus importants**

Aucun à notre connaissance

#### Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis si nécessaire

##### **Notes au médecin**

Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

#### Moyens d'extinction inappropriés

aucune

#### Dangers spécifiques du produit

L'encre contenue dans ce produit est inflammable, mais ne s'enflamme pas facilement.

**Données sur les risques d'explosion**

Sensibilité à un choc mécanique  
Sensibilité à une décharge statique

Aucune.  
Aucune.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Enlever toute source d'inflammation.

**Précautions environnementales**

**Précautions environnementales** Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

**Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Aucun nécessaire.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE****Précautions pour une manipulation sécuritaire**

**Manutention** Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

**Condition d'entreposage sécuritaire, incluant toute incompatibilité**

**Entreposage** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

**Produits incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Paramètres de contrôle**

**Directives relatives à l'exposition** Les limites d'exposition suivantes sont offertes à titre indicatif seulement; on ne s'attend pas à une exposition dans des conditions normales d'utilisation ou d'entreposage.

Nom Chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Éther monométhyle de propylène glycol 107-98-2	STEL: 100 ppm TWA: 50 ppm	(vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 540 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 540 mg/m <sup>3</sup>
Éthanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 3300 ppm 10% LEL TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
Alcool propyle 71-23-8	TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 625 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 800 ppm TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 625 mg/m <sup>3</sup>
Alcool isopropyle 67-63-0	STEL: 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 400 ppm (vacated) TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 500 ppm (vacated) STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2000 ppm 10% LEL TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> TWA: 400 ppm STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - valeur limite d'exposition. OSHA PEL :

Administration de la sécurité et de la santé professionnelle - limites d'exposition admissibles. NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

### Sécurité intégrée appropriée

**Mesures techniques** Aucun dans des conditions normales.

### Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection de la peau et du corps** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale

**Mesures d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>État physique</b>	Liquide.	<b>Aspect</b>	rouge, noir.
<b>Odeur</b>	Solvant.	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>
<b>pH</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Point de fusion/intervalle de fusion</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Point d'ébullition/intervalle d'ébullition</b>	121 °C / 249.8 °F	Aucun à notre connaissance
<b>Point d'éclair</b>	25-35 °C / 77-95 °F	(Encre liquide seulement)
<b>Taux d'évaporation</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>limite supérieure d'inflammabilité</b>	11.8%	
<b>limite inférieure d'inflammabilité</b>	2.7%	
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Densité de vapeur</b>	3.1 (air = 1)	Aucun à notre connaissance
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Densité</b>	0.9	Aucun à notre connaissance
<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble	Aucun à notre connaissance
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible	Aucun à notre connaissance
<b>Propriétés d'inflammabilité</b>	Inflammable.	
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible	

### Autres informations

**Teneur en COV (%)** 79-90

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** donnée non disponible

**Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Possibilité de réactions** Aucun dans des conditions normales de traitement.

**dangereuses**

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**Produits incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**Produits de décomposition dangereux** La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies possibles d'exposition

#### Renseignements sur le produit

**Inhalation** Aucun effet connu d'après les informations fournies.  
**Contact avec les yeux** Aucun effet connu d'après les informations fournies  
**Contact avec la peau** Aucun effet connu d'après les informations fournies  
**Ingestion** Aucun effet connu d'après les informations fournies

### Mesures numériques de toxicité - Produit

#### Information sur les composants

Nom Chimique	DL50 Voie orale	DL50 Par voie cutanée	CL50 par inhalation
Éther monométhyle de propylèneglycol	= 5000 mg/kg ( Rat )	= 13 g/kg ( Rabbit )	> 7559 ppm ( Rat ) 6 h
Éthanol	= 7060 mg/kg ( Rat )	-	= 124.7 mg/L ( Rat ) 4 h
Alcool benzylique	= 1230 mg/kg ( Rat )	= 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 8.8 mg/L ( Rat ) 4 h

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Pas d'information disponible

### Effets différés et immédiats ainsi qu'effets chroniques à la suite d'expositions de courte et de longue durées

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Pas d'information disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Pas d'information disponible

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des ingrédients comme cancérogènes. Il a été démontré, lors des études à long terme, que l'éthanol est cancérogène seulement lorsqu'il est consommé en tant que boisson alcoolisée

Nom Chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Éthanol	A3	Group 1	Known	X
Alcool isopropylique		Group 3		X

#### ACGIH : (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 – Cancérogène chez l'animal

#### CIRC: (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

#### NTP : (National Toxicity Program)

Connu – Cancérogène connu

#### OSHA : (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle (Occupational Safety & Health Administration))

X - Présent

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>STOT - exposition unique</b>	Pas d'information disponible
<b>STOT - exposition répétée</b>	Pas d'information disponible
<b>Risque d'aspiration</b>	Pas d'information disponible.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Non répertorié

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2		LC50 96 h: 4600 - 10000 mg/L static (Leuciscus idus) LC50 96 h: = 20.8 g/L static (Pimephales promelas)		EC50 48 h: = 23300 mg/L (Daphnia magna)
Éthanol 64-17-5		LC50 96 h: 12.0 - 16.0 mL/L static (Oncorhynchus mykiss) LC50 96 h: 13400 - 15100 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: > 100 mg/L static (Pimephales promelas)	EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min	LC50 48 h: 9268 - 14221 mg/L (Daphnia magna) EC50 24 h: = 10800 mg/L (Daphnia magna) EC50 48 h: = 2 mg/L Static (Daphnia magna)
Alcool benzylique 100-51-6	EC50 3 h: = 35 mg/L (Anabaena variabilis)	LC50 96 h: = 10 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 460 mg/L static (Pimephales promelas)	EC50 = 50 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min	EC50 48 h: = 23 mg/L (water flea)

**Persistence et dégradabilité** Pas d'information disponible

**Bioaccumulation** Pas d'information disponible

Nom Chimique	Log Poctanol/eau
Éther monométhyle de propylèneglycol	-0.437
Éthanol	-0.32
Alcool benzylique	1.1
Alcool propylique	0.34
Alcool isopropylique	0.05

**Mobilité** Pas d'information disponible

**Autres effets nocifs** Pas d'information disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur

**Emballages contaminés** Sans objet

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**MEX** Non réglementé.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Règlements internationaux**

**Substances appauvrissant la couche d'ozone** Sans objet  
**Polluants organiques persistants** Sans objet  
**Déchet dangereux** Sans objet

Nom Chimique	Convention de Bâle (déchets dangereux)
Éthanol	Y42
Alcool isopropylique	Y42

**La Convention de Rotterdam (consentement éclairé préalable)** Sans objet  
**Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL)** Sans objet

#### Inventaires internationaux

**TSCA** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire  
**LIS/LES** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

#### Légende

**TSCA** - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)  
**LIS/LES** – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

#### Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

#### SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées. Selon le règlement modifié à 40 CFR 370, la déclaration selon l'EPCRA 311/312 Tier II pour l'année civile 2017 devra correspondre aux classifications de danger mises à jour.

#### Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

#### CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

#### Réglementations des États

##### Proposition 65 de la Californie

Il a été démontré que l'éthanol est une toxine pour la reproduction seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée. Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
Éthanol	64-17-5	Developmental

#### Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Éther monométhylrique de propylèneglycol	X	X	X	X	X
Éthanol	X	X	X	X	
Alcool benzylique	-	X	X	-	-
Alcool propylique	X	X	X		X

#### États-Unis Informations sur les étiquettes EPA

**Numéro d'homologation des** Sans objet

pesticides de l'EPA

16. AUTRES INFORMATIONS			
<u>NFPA</u>	Danger pour la santé 0	Inflammabilité 2	Instabilité 0
<u>HMIS</u>	Danger pour la santé 0	Inflammabilité 2	Danger physique 0
Préparée par			Intendance de produit 23 British American Blvd. Latham, NY 12110 1-800-572-6501
Date d'émission			02-avr.-2018
Date de révision			02-avr.-2018
Note de révision			Libération initiale.

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**